



MUNICIPALITÉ  
DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 12 août 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis  
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin  
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette  
Siège #4 - Madame Nadia Hébert  
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon  
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Pégy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

**RÉSOLUTION: 2024-08-274 / RDL-SERVICES PROFESSIONNELS- AUDIT DES LIVRES COMPTABLES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022;**

**CONSIDÉRANT** la résolution 617-2023 adoptée en séance ordinaire du 6 novembre 2023 mandatant la firme comptable Groupe RDL de procéder à la vérification des livres comptables de la municipalité de Saint-Valère pour l'exercice 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport d'audit final a été transmis le 30 mai 2024 par la firme d'Audit et qu'une présentation s'en est suivie pour le compte des membres du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** les travaux additionnels requis et effectués par la firme RDL dans le cadre de l'Audit;

**Par conséquent**, sur la proposition du conseiller Jacques Pépin et appuyée par le conseiller Guy Dupuis, il est résolu:

- **QUE** la facture FVIC00002363 soumise par la firme comptable RDL d'un montant 18,890.91\$ soit payée et imputée au compte 02-130-00-413

Adopte à l'unanimité des conseillers

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **15 août 2024**.

Karl Pégy Saint-Fort  
Directeur général et greffier-trésorier